



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E21384

VALABLE JUSQU'AU 05/04/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/01/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC B350921144 GRENOBLE

Siret : 350 921 144 00027

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 01629

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 7466851904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 7466851904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : S.R.T. SOCIETE RENOVATION TOITURES (SARL)

14 RUE CHARLES MOREL  
PARC ACTIVITES DU PEUPLIER  
38420 DOMENE

Téléphone : 04 76 63 15 33

Portable :

Site Internet : www.srtrenovation.com

E-mail : contact@srcharpente.com

Responsabilité légale :

PERRIN DAMIEN GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité            | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 3101 | Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE | 06/04/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 06/04/2023         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 06/04/2023         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 06/04/2023         |
| o Isolation des combles perdus   | 06/04/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.